



FORMATION INACS – FICHE PROGRAMME

« Maîtriser vos interventions publiques en contrôlant
votre voix »

FORMATION EN PRESENTIEL OU DISTANCIEL

Diffusion

Version V 0.1

Référence :

Durée : 3 jours (21 heures)

Tarif : 962.50 € HT par stagiaire (Prix Public)

Contact : secretariat@inacs.fr

❖ Public visé

- Tous les représentants du personnel ou les militants syndicaux.
- Secrétaire de fédération syndicale

❖ Prérequis

- Aucun prérequis pour participer à cette formation

❖ Objectifs opérationnels / compétences visées

Dans le cadre d'interventions dans différents types de réunion en entreprise, il faut développer des compétences de prise de parole et de gestion du stress induit, avant, pendant et après.

Il s'agit donc de trouver les ressources intérieures, de prendre plaisir à ses prises de paroles de manière durable, d'avoir une communication alignée et enracinée, d'optimiser sa voix et sa présence.

❖ Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Savoir identifier le lien entre l'expression vocale et la respiration
- Installer un climat propice à l'écoute
- Savoir préparer son intervention
- Utiliser les techniques oratoires pour capter l'intérêt
- Savoir utiliser toutes ses ressources pour appuyer son discours

Institut National de l'Alimentation, des Commerces et des Services

15, avenue Victor Hugo – 92170 Vanves - secretariat@inacs.fr

Enregistré sous le n° 11752406275 auprès du Préfet de Région d'Ile de France -

N° Siret : 403828023 00024 – TVA : FR 59 403 828 023



FORMATION INACS – FICHE PROGRAMME

« Maîtriser vos interventions publiques en contrôlant
votre voix »

FORMATION EN PRESENTIEL OU DISTANCIEL

Diffusion

Version V 0.1

❖ Durée et modalités d'organisation

- Durée totale : 3 journées, soit 21 heures
- Horaires : matin : 09h00 – 12h30 / après-midi : 13h30 – 17h00
- Type de formation : inter entreprise ou intra entreprise
- Organisation : formation en présentiel ou distanciel
- Nombre de stagiaires prévu : minimum 6 / maximum 10

❖ Lieu de réalisation de l'action de formation

- INACS – 15 Avenue Victor Hugo – 92170 VANVES
Ligne 13 – Malakoff Plateau de Vanves
Bus 58 – Arrêt Michelet
- Sur le site de l'entreprise ou dans des salles de séminaire lors de formation intra-entreprise

❖ Accessibilité & prise en compte des situations de handicap

Pour toutes nos formations, nous réalisons des études préalables à la formation pour adapter nos locaux, nos modalités pédagogiques et d'animation de la formation en fonction de la situation de handicap portée à notre connaissance. En fonction des besoins spécifiques, nous mettrons tout en œuvre avec nos partenaires spécialisés pour réaliser la prestation.

Le référent handicap est Mr Hugo Crimersmois. Pour toute demande, merci de bien vouloir le contacter par mail : hugo.crimersmois@dohconsultants.com

❖ Délai d'accès

La durée estimée entre la demande du bénéficiaire et le début de la prestation est de 2 mois.

Institut National de l'Alimentation, des Commerces et des Services

15, avenue Victor Hugo – 92170 Vanves - secretariat@inacs.fr

Enregistré sous le n° 11752406275 auprès du Préfet de Région d'Ile de France -

N° Siret : 403828023 00032 – TVA : FR 59 403 828 023



FORMATION INACS – FICHE PROGRAMME

« Maîtriser vos interventions publiques en contrôlant
votre voix »

FORMATION EN PRESENTIEL OU DISTANCIEL

Diffusion

Version V 0.1

❖ Prix de la prestation :

- **962,50€ HT pour trois jours par stagiaire**

Tous les prix sont indiqués en euros et hors taxes. Ils sont à majorer de la TVA au taux en vigueur au jour de l'émission de la facture correspondante.

❖ Modalités de règlement

Le paiement sera dû à 30 jours à compter de la date de réception de la facture.

❖ Méthodes et moyens pédagogiques

- Alternance de pratique et de théorie dans le cadre de l'apprentissage sur des situations apportées par l'intervenant ou par les stagiaires.
- Mise à disposition d'un support pédagogique à l'issue de la formation.
- Cas pratique sur mesure.
- Conseils individualisés immédiatement applicables.

❖ Programme de la formation

La formation se déroule sur 3 jours et le rythme est adapté à la progression du groupe et des stagiaires.

➤ Jour 1 – Maîtriser la voix

- Présentation de la formation et des stagiaires
- Maîtriser la voix, construire son outil de communication
- Maîtriser la prise de parole, apprendre à apprivoiser ses émotions

Institut National de l'Alimentation, des Commerces et des Services

15, avenue Victor Hugo – 92170 Vanves - secretariat@inacs.fr

Enregistré sous le n° 11752406275 auprès du Préfet de Région d'Ile de France -

N° Siret : 403828023 00032 – TVA : FR 59 403 828 023



FORMATION INACS – FICHE PROGRAMME

« Maîtriser vos interventions publiques en contrôlant
votre voix »

FORMATION EN PRESENTIEL OU DISTANCIEL

Diffusion

Version V 0.1

➤ Jour 2 -Techniques de communication orale

- Maîtriser sa communication en toutes circonstances, développer l'impact de sa voix, explorer sa voix et libérer sa gestuelle.
- Approfondir ses connaissances, adopter son mode de préparation corporel et vocal, renforcer sa capacité de résistance au stress

➤ Jour 3 – Mise en situation

- Epreuves orales devant le jury et le public, d'un texte et d'un sujet choisi par le stagiaire.
- Conseils personnalisés à chaque participant.

❖ Moyens d'encadrement

Pour toute demande d'information, le participant peut contacter l'organisme INACS durant les heures suivantes du lundi au vendredi de 9h00/12h30 et 13h30/17h00 :

- Nom du contact : Linda MAREGHNIA ou Sinthia THAVANESALINGAM
- Soit par téléphone : 01 86 90 43 79
- Soit par mail : secretariat@inacs.fr

Vous pouvez également envoyer votre demande en ligne en remplissant le Bulletin d'inscription sur le site internet de l'INACS : www.inacs.fr

Le référent pédagogique est Michel ENGUELZ. Pour toute demande vous pouvez le contacter par mail : michel.enguelz@inacs.fr

Institut National de l'Alimentation, des Commerces et des Services

15, avenue Victor Hugo – 92170 Vanves - secretariat@inacs.fr

Enregistré sous le n° 11752406275 auprès du Préfet de Région d'Ile de France -

N° Siret : 403828023 00032 – TVA : FR 59 403 828 023

❖ Moyens pédagogiques et techniques

➤ Supports

Les participants recevront le support de la formation en format PDF envoyé par mail par l'intervenant.

➤ Matériel nécessaire pour la formation en présentiel

- Une salle dont la taille est compatible avec le plan gouvernemental de lutte contre l'épidémie de COVID-19 en vigueur au moment de la formation
- Un vidéo projecteur et la possibilité de sonorisation
- 1 paperboard
- Une connexion internet

➤ Matériel nécessaire pour la formation en distanciel

- Un ordinateur comprenant un micro, une enceinte
- Une connexion Internet

❖ Modalités de suivi et d'évaluation

- La convocation, le livret d'accueil et le questionnaire d'entrée sont envoyés à l'apprenant 15 jours avant le début de la formation.
- L'intervenant remet le règlement intérieur, signe et fait signer la feuille d'émargement au stagiaire par demi-journées.
- L'attestation de formation est remise au stagiaire à la fin de la formation.

Le livret d'accueil et le règlement intérieur sont consultables sur notre site www.inacs.fr dans la rubrique « inscription ».

➤ Évaluation formative

- Chaque séquence fait l'objet d'un échange avec les stagiaires pour déterminer les compétences (savoir, savoir-faire et savoir-être).

Institut National de l'Alimentation, des Commerces et des Services

15, avenue Victor Hugo – 92170 Vanves - secretariat@inacs.fr

Enregistré sous le n° 11752406275 auprès du Préfet de Région d'Ile de France -

N° Siret : 403828023 00032 – TVA : FR 59 403 828 023



FORMATION INACS – FICHE PROGRAMME

« Maîtriser vos interventions publiques en contrôlant
votre voix »

FORMATION EN PRESENTIEL OU DISTANCIEL

Diffusion

Version V 0.1

- **Évaluation sommative de la satisfaction du participant**
 - Évaluation « à chaud » de la formation par un questionnaire remis au stagiaire à la fin de la formation.
 - Évaluation « à froid » de la formation par un questionnaire envoyé aux stagiaires sous 2 mois par mail.

Bon pour accord

Entreprise :

Nom du contact :

Adresse de facturation :

Signature :

Le Directeur de l'INACS

Institut National de l'Alimentation, des Commerces et des Services

15, avenue Victor Hugo – 92170 Vanves - secretariat@inacs.fr

Enregistré sous le n° 11752406275 auprès du Préfet de Région d'Ile de France -

N° Siret : 403828023 00032 – TVA : FR 59 403 828 023